

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal réuni le mercredi 09 février 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Éric FRÉMY, Maire.

13 conseillers municipaux sont présents.

Absents :

Monsieur Antoine MICHEL donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc COTTIER.

Secrétaire de séance : Madame Catherine LE JALLÉ.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- Approbation du dernier Compte-rendu.
- Retrait des délégations de la 1^{ère} adjointe et de la conseillère avec délégation
- Vote du nombre d'adjoints
- Election de l'adjointe
- Vote des indemnités des élus
- Tableau du Conseil Municipal
- Questions diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité et signature du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2022.

2022 02 01 - RETRAIT DES DÉLÉGATIONS DE LA 1^{ère} ADJOINTE ET DE LA CONSEILLÈRE AVEC DÉLÉGATION.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il a retiré les délégations à Madame Laurence POIRIER, 1^{ère} adjointe et à Madame Christelle LAHAYE, conseillère avec délégations, à compter du 1^{er} février 2022.

Il demande au conseil, de se prononcer, sur le retrait de la fonction d'adjointe de Madame Laurence POIRIER.

Madame Christelle LAHAYE, demande l'autorisation de lire un texte à l'ensemble du conseil.
La demande étant acceptée, Madame LAHAYE procède à la lecture.

Après lecture du texte, **Monsieur le Maire**, rappelle les engagements de la profession de foi qui avait été faite pendant la campagne électorale. Les élus, s'étaient engagés à diminuer le tarif de la restauration scolaire.

Ma première adjointe aux finances qui demande « pourquoi diminuer les tarifs de la restauration scolaire ». Qui dit, « que ce qui a été acté en commission finances, n'était pas un vote ». Madame la Sous-Préfète vous a recadré lors de la rencontre. Laurence POIRIER et Christian MIRANDE ont reconnu dans mon bureau qu'ils auraient dû s'abstenir.

Quand c'est moi qui vous le dis, je suis un dictateur, quand Madame la sous-préfète vous l'explique vous comprenez.

Laurence POIRIER, prend la parole et revient sur les tarifs de la restauration scolaire. Vous n'avez pas pris en compte les 0,29 € d'augmentation du marché de restauration scolaire, ni les coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire et l'augmentation du temps de travail des agents à la restauration scolaire. Le rendez-vous que nous avons demandé à Madame la sous-préfète était lié à l'attitude de Monsieur le Maire vis-à-vis des membres de son bureau d'adjoint. Tu nous as enfermés dans la salle du conseil, ce n'est pas normal comme attitude.

Jean-Marc COTTIER, revient sur les tarifs et précise que c'est la commune qui a pris en charge les 0,29 € de hausse de la restauration scolaire. Décision du Conseil Municipal de ne pas refacturer aux familles cette dépense supplémentaire. La municipalité faisait déjà un premier geste pour les familles.

Catherine LE JALLÉ, demande pourquoi seulement 2 membres du bureau ont été sanctionnés et non pas les 4 qui s'étaient opposés.

Monsieur Le Maire, répond que l'adjointe aux finances n'a pas fait son travail et que la conseillère avec délégation est la meneuse du groupe. Mais qu'effectivement vu que les quatre se sont opposés à la profession de foi, ils peuvent démissionner.

Jean-Marc COTTIER annonce qu'il donnera sa démission le 18 février, **Christelle LAHAYE** répond qu'elle aussi, ainsi que, **Laurence POIRIER**, **Christian MIRANDE**, **Anthony MÉZIÈRE**, **Yannick CHEMINEAU**, **Catherine LE JALLÉ** et **Isabelle HERBERT**.

Carole RUAULT, intervient, jamais Monsieur le Maire n'a piqué de colère. Vous êtes contre l'Enfance-Jeunesse, car ça coûte toujours trop cher. La commune a les tarifs les plus hauts du secteur.

Céline LEROY, intervient pour interpellier sur le sort d'Elvis, stagiaire au sein de la collectivité. Si le conseil est dissous, il n'a plus de structure pour terminer son stage.

Laurence POIRIER, informe le Conseil Municipal qu'elle a été éjectée de la commission Enfance-Jeunesse par Carole RUAULT. Que cette information n'a jamais été transmise au Conseil Municipal et ni aux membres du bureau.

Carole RUAULT, reprend la parole pour s'expliquer, si Laurence a été retirée de la commission Enfance-Jeunesse. C'est parce que celle-ci refusait systématiquement tous les projets que la commission proposait.

Monsieur le Maire, rappelle qu'à quatre fois, vous avez voté contre le projet de la tarification scolaire.

Jacques VOISIN, demande pourquoi à quatre fois, il a fallu voter à bulletins secrets ce projet. Aucun autre vote à bulletins secrets n'a eu lieu sur d'autres décisions. A quatre fois, vous avez refusé la mise en place de la tarification de la restauration scolaire.

Isabelle HERBERT, explique que si elle a voté contre, c'est parce qu'elle n'a pas compris les chiffres qui ont été présentés. Les tableaux n'étaient pas clairs pour elle.

Monsieur le Maire, revient sur la commission finances de mars qui avait validé, les montants des recettes de la restauration scolaire pour le budget prévisionnel 2021. On s'était mis d'accord sur un chiffre et vous ne respectez pas votre parole.

Jacques VOISIN, revient sur l'historique du mandat et sa déception. « J'adorais travailler dans les deux commissions dont je faisais partie. J'ai appris à connaître de belles personnes. Christelle, je t'appréciais énormément et puis tu m'as agacé avec tes courriers. Je suis désolé de te le dire, mais tu es une manipulatrice. »

Carole RUAULT, revient sur les tensions au sein des membres du bureau. « Vous avez fait un mail à Monsieur TROJANI sans me mettre en copie, ni Monsieur le Maire. Même chose avec le courrier à Madame la Sous-Préfète. Vous ne nous faites pas confiance, moi, je fais confiance. »

Yannick CHEMINEAU, intervient, on vous avait proposé un projet de vidéo-surveillance, qui a été très mal perçu. Vous l'avez refusé direct, on ne vous l'a pas reproposé. La commission Bâtiment ne peut pas travailler, car la commune n'a pas de finances. Les entreprises ne veulent même plus nous faire de devis, car nous n'en validons que très peu.

Line GARREAU, explique qu'elle ne connaissait pas le dossier et a eu peur.

Christian MIRANDE, revient sur le dossier de la vidéo-surveillance, ce projet aurait pu être grandement subventionné et utile pour la commune au vu des incivilités effectuées. Quand on vous l'a présenté, vous m'avez répondu, on sera « fliqué ».

Line GARREAU, trouve que cette situation est vraiment un gros gâchis, qu'il y a eu un énorme travail de réaliser dans toutes les commissions. Pour elle, un engagement doit être respecté. Mais, « jamais, on aurait dû en arriver là, le sujet de la cantine ne devait pas prendre autant d'ampleur ».

Yannick COTTIN, souligne que le problème qui ressort est celui de la cantine, mais ce n'est pas le seul souci, la problématique est dans le bureau des adjoints. Il annonce qu'il sera également démissionnaire au 18 février comme les autres.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal, de procéder au vote à bulletins secrets, le retrait de la fonction d'adjointe de Madame Laurence POIRIER.

Les résultats du vote sont les suivants :

- 10 VOIX CONTRE
- 5 VOIX POUR
- 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal après avoir délibéré comme ci-dessus à décider de maintenir Madame Laurence POIRIER à son poste d'adjointe.

Les autres points à l'ordre du jour n'ayant plus lieu d'être, la séance est levée.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H00